



*Susciter de nouveaux projets locaux dans la lutte aux
changements climatiques dans les Cantons-de-l'Est*

APPEL DE PROPOSITIONS

ÉDITION 2021

Une initiative de

*La Fondation estrienne en environnement, plus de 25 ans de promotion des actions
environnementales et du développement durable dans les Cantons-de-l'Est*

En collaboration avec

energir

**Hydro
Québec**

Québec 

 FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
AGIR ET RÉUSSIR, ENSEMBLE

 UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

 Conseil régional
de l'environnement
DE L'ESTRIE

Le Programme GEST : susciter les projets d'action de réduction des gaz à effet de serre (GES) dans les PME et municipalités des Cantons-de-l'Est

GEST est un programme qui soutient des projets concrets de réduction des émissions de GES destiné aux entreprises de moins de 100 employés et aux municipalités de la région des Cantons-de-l'Est.

2 bourses de 10 000 \$ offertes aux candidats qui se démarqueront par la présentation d'un projet qui :

- Réduira les émissions de GES de leur organisation
- Sera nouveau et original
- Sera transférable à d'autres organisations



Une démarche en deux temps

Du 30 mai au 31 août : dépôt de candidatures (formulaire) en vue d'être retenu parmi **10 finalistes** :

- Les 10 finalistes participeront à un « Atelier de créativité » le 30 octobre :
 - Une présentation sur les changements de comportement et les facteurs clés à inclure dans un projet sur la mobilisation des acteurs, organisé par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) ;
 - Un atelier de travail avec des experts dans le domaine des GES et d'étudiants et étudiantes gradué.e.s de l'Université de Sherbrooke, pour perfectionner certains éléments des projets finalistes afin de les rendre les plus réalistes et performants.

Le 5 novembre les 10 finalistes présenteront la mouture bonifiée de leur projet en 5 minutes

- Présentation virtuelle (pas de déplacements)
- Le jury sélectionnera les 2 boursiers : 2 bourses de 10 000 \$
- La Fondation suivra l'avancement de la réalisation des projets et en assurera un rayonnement, notamment au prochain Gala des Prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est.

L'engagement des lauréates :

- Fournir une contribution financière équivalente à au moins 25 % du budget total du projet (pouvant être sous forme de ressources humaines impliquées dans le projet) ;
- S'engager à démarrer leur projet dans les semaines suivant le dévoilement des lauréates ;
- Remplir une fiche de réalisation de projets avec photos et description à la fin de celui-ci.

L'admissibilité et critères de sélection des projets

Pour être admissible, le projet de réduction de GES doit :

- Être soumis par une entreprise de moins de 100 employés (toutes formes juridiques) ou une municipalité située dans les Cantons-de-l'Est ;
- Être un nouveau projet de réduction des gaz à effet de serre et débiter au plus tôt le 1^{er} janvier 2022 et au plus tard le 1^{er} juin 2022 ;
- Se démarquer par :
 - sa créativité,
 - son originalité,
 - sa faisabilité,
 - sa capacité à être transféré,
 - une réduction réelle de GES dans la région,
 - son potentiel de générer des changements de comportement au sein des employés, clients ou citoyens.

Le dossier de candidature comprend une présentation du projet (un formulaire est disponible à cet effet) et, pour les finalistes, une présentation orale de leur projet.

Une approche partenariale

Pour favoriser les actions de réduction des GES à l'échelle régionale, le programme GEST de la FEE bénéficie d'un ensemble de partenaires reconnus pour leur expertise dans ce domaine.

- Partenaires majeurs :
 - Hydro-Québec
 - Énergir
- Partenaires :
 - Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques
 - Le Fonds d'action québécois pour le développement durable
 - Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
 - Le Centre universitaire de formation en environnement et développement durable de l'Université de Sherbrooke
- Collaborateurs :
 - Enviro-accès
 - GE Aviation
 - Waterville TG
 - FNX Innov
 - RCGT

Pour déposer votre proposition

Les entreprises de moins de cent employés et les municipalités de la région des Cantons-de-l'Est sont invitées à déposer un projet de réduction de GES au programme GEST.

Les demandes doivent être présentées sur le formulaire de candidature à cet effet. Les informations suivantes devront être incluses :

- La personne responsable du projet et, au besoin, la signature d'un ou d'une responsable de l'organisation;
- Une description du projet de réduction de GES en précisant notamment l'originalité de la démarche et le caractère transférable de l'approche proposée (maximum de 300 mots) ;
- L'échéancier prévu (le projet doit débuter entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juin 2022);
- Les parties prenantes (partenaires) impliquées dans le projet ;
- Les impacts positifs attendus du projet;
- Le budget total prévu incluant la contribution de la municipalité ou de l'entreprise ;
- Des images illustrant le projet (optionnel)
- La confirmation de l'organisation à répondre aux engagements si elle est sélectionnée.

Date de tombée du dépôt de candidature : le 31 août 2021

Tous les documents doivent être acheminés par courriel au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie à gest@environnementestrie.ca.

La présente information et le formulaire de mise en candidature sont disponibles sur le site web de la Fondation Estrienne en Environnement (https://fondationfee.ca/wordpress/?page_id=2940).